

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Déclaration du groupe CGT-FO

La protection de l'enfance s'inscrit dans un double enjeu : un enjeu de protection des jeunes mineurs contre les dangers auxquels ils peuvent être exposés ; et un enjeu de réparation et de suivi pour favoriser leur insertion sociale et éviter que les situations auxquelles ils étaient exposés les isolent encore plus.

Au-delà, c'est également un enjeu de taille pour l'ensemble de la société, même si ce besoin de protection ne touche que 2.04% des mineurs de moins de 18 ans et 0.9% des 18-21 ans (soit près de 300 000 et près de 21 000 personnes respectivement en 2016). C'est un réel défi pour les politiques publiques pour trouver une organisation adéquate répondant aux besoins de ces jeunes et tenant compte de leurs multiples situations. À cet égard, l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés étrangers demande une attention particulière car certains peuvent connaître des trajectoires de vie dramatiques.

Cet avis aborde de manière détaillée l'ensemble des situations que recouvre la protection sociale de l'enfance, éclaire les incohérences qui touchent certains dispositifs d'intervention et leur pilotage et propose des pistes susceptibles d'améliorer le système afin d'assurer l'effectivité de la protection des mineurs.

Le groupe FO salut la qualité de ce travail et remercie le rapporteur, l'équipe administrative et l'ensemble de la section pour leur implication et la richesse des échanges que nous avons pu avoir.

Plusieurs des préconisations proposées nous paraissent aller dans le bon sens. Il nous semble ainsi important d'améliorer le pilotage du système de protection de l'enfance en favorisant une meilleure coordination des différents intervenants. Toutefois aucune action au niveau organisationnel ne peut aboutir si auparavant rien n'est fait pour développer un riche programme d'analyse, de suivi et de connaissance des situations dans lesquelles se trouvent ces jeunes. Les dispositifs de suivi doivent s'appuyer sur l'évaluation des actions menées pour améliorer et adapter en continu leur mode de fonctionnement et d'intervention. De même, nous pensons qu'il est important de considérer que l'objectif est de permettre à chaque jeune de vivre dans des conditions normales et de se préparer pour affronter sa vie d'adulte sans qu'il soit freiné par les difficultés à l'origine de sa protection. Il est ainsi nécessaire de penser le système d'accompagnement comme un processus qui doit rester actif tant que nous n'avons pas l'assurance que le jeune peut s'en sortir. Il est donc important de sécuriser les sorties des dispositifs de protection. Cette sécurisation peut prendre plusieurs formes comme assurer une garantie de ressources pour les sortants de l'ASE, leur faciliter l'accès au logement, etc.

Enfin, pour notre groupe quelques soient les bonnes volontés, rien ne peut aboutir sans des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins. Dans ce sens, nous privilégions une politique

nationale de protection de l'enfance, seule garante d'un traitement égalitaire de tous les citoyens pour éviter que l'accès aux droits dépende du niveau de richesse d'une Région, d'un Département ou d'un territoire.

Le groupe FO a voté cet avis.